

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_180

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS PETITE ENFANCE ET
SOLIDARITÉS – VERSEMENT 2024 N°3**

Date de la convocation : Mercredi 13 novembre 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 10 Votants : 36</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Jean-Claude SARTER ; Williams DUFOUR à Marc GAUTIER ; Murielle GIRAUD à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Martine MACHON à Suzy REY ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER ; Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS.</p>
--	---

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maîtres d'œuvre des actions de la politique Petite enfance de la Communauté de Communes, en versant un troisième versement s'élevant à 30% de la somme versée en année N-1, solde de l'année

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

ASSOCIATIONS	Versé en 2021	Versé en 2022	Versé en 2023	1 ^{er} versement 2024	2 ^{ème} versement 2024	3 ^{ème} versement 2024
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	95 380 €	82 000 €	41 000 €	16 400 €	24 600 €
Crèche PETITS CHARTREUX	101 000 €	101 000 €	82 000 €	41 000 €	16 400 €	24 600 €
Crèche TITOUNETS	150 000 €	150 000 €	124 350 €	62 175 €	24 870 €	37 305 €
CSPG - CRPE	4 620 €	2 310 €	1 155 €	578 €	2 656 €	1 386 €
CSPG - LAEP	9 524 €	13 362 €	6 681 €	0 € sur proposition du gestionnaire	0 € sur proposition du gestionnaire	0 € sur proposition du gestionnaire
AADEC – LAEP	8 136 €	5 695 €	8 136 €	4 068 €	1 627 €	2 441 €
TOTAL	374 280 €	367 747 €	304 322 €	148 821 €	61 953 €	90 332 €

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir procédé au vote ligne par ligne et délibéré à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ces montants.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 20 novembre 2024

La Présidente,
Anne LENFANT.

